

VERITECH

Immeuble Capsud
12 Rue Pascal Xavier Coste - 13016 Marseille
Tel : 04 91 32 81 80 - Fax 04 91 32 81 81 - Mob : 06 22 61 75 07
Email : laurent.leborgne@veritech.fr



Marseille, le 27 janvier 2025

Situation sociale tendue dans les ports français

Les grèves des dockers dans les ports français ont été alimentées en 2023-2024 par des revendications concernant la réforme des retraites, les conditions de travail, la rémunération, et la préservation de l'emploi face à l'automatisation et aux réformes portuaires.

Malgré quelques concessions du gouvernement, les tensions sont restées vives, avec des actions diversifiées (blocages, grèves tournantes, occupations).

Les grèves en 2024 avaient pris fin avec la dissolution de l'assemblée par le président de la République au mois de juin. A l'automne, les revendications ont repris et le mouvement s'est intensifié à nouveau.

En janvier 2025, les dockers de Fos-sur-Mer ont mené une grève principalement axée sur des actions de blocage et de perturbation des activités portuaires, entre 11 et 14 heures.

Fin janvier, le mouvement se durcit comme annoncé dans le programme de la CGT ci-après :

- Absence d'heures supplémentaires ou de shifts exceptionnels
- Arrêt de travail de 48 heures les 30 et 31 janvier 2025
- 4 heures d'arrêt dans la plage 10 h à 16 heures (tous les 2 jours : lundi – mercredi – vendredi – mardi – jeudi – lundi ...)

Une nouvelle réunion est prévue le 3 février avec une annonce de risque d'arrêts de travail plus fréquents voire de port mort.

Ces mouvements sociaux perturbent déjà énormément l'activité logistique d'import-export. Le dépôt/retrait des conteneurs sera donc encore plus perturbé dans les prochains jours et il est probable que des navires annulent des escales, ce qui va générer des difficultés encore plus importantes pour les opérateurs de la chaîne logistique.

Cette semaine 5, seul mardi 28 janvier sera donc opéré normalement sur toute la semaine.

Demeurant à votre disposition,

Laurent LE BORGNE

Communication de la CGT

Il nous semble pourtant que face à l'absence de propositions concrètes du gouvernement pour respecter ses engagements, le sujet de l'amiante est une porte de sortie pour apaiser les tensions sociales dans les ports liées à l'origine à la réforme des retraites dont les discussions en conclave ne sont que fumisteries et enfumages.

À l'identique, la proposition du Ministère des Transports de reprendre d'éventuelles discussions sur la pénibilité sans aucun élément de négociation et/ou de proposition de rencontre, est juste lunaire.

Au vu de ces différents éléments et de notre impatience, la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. vous informe des modalités de lutte pour les prochains jours :

- Maintien de la suppression des heures supplémentaires et shifts exceptionnels.
- Arrêt de travail de 48 heures les 30 et 31 janvier 2025.
- 4 heures d'arrêt de travail dans une plage horaire entre 10 heures et 16 heures aux dates suivantes :

Jeudi 23 janvier	Mardi 4 février	Mardi 18 février
Lundi 27 janvier	Jeudi 6 février	Jeudi 20 février
Mercredi 29 janvier	Lundi 10 février	Lundi 24 février
	Mercredi 12 février	Mercredi 26 février
	Vendredi 14 février	Vendredi 28 février

La Fédération vous précise qu'elle organisera une nouvelle réunion d'instance le 3 février 2025 afin d'envisager d'éventuelles modalités de lutte complémentaires (24 heures, 48 heures, 72 heures, port mort, travail dans le strict respect de la sécurité, ...) si le gouvernement ne reconsidère pas sa position très rapidement.

En espérant que le bon sens l'emporte enfin.

Veillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Secrétaire Général
T. HAUTOIS**

